

> Céréales / Oléagineux / Protéagineux

> mai 2013

Données et bilans

Variétés et rendements biologiques Récolte 2012



FranceAgriMer

Variétés et rendements des céréales biologiques

L'enquête postale sur la répartition variétale et les rendements en céréales biologiques a été menée au cours du mois de décembre 2012. Selon les résultats obtenus, les rendements - hétérogènes d'une région à l'autre - sont globalement stables pour le blé tendre, s'améliorent pour le maïs, l'orge et le triticale. Les blés panifiables continuent leur progression. Le choix des variétés de blé en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. En maïs, les variétés précoces et demi-précoces progressent, au détriment des variétés tardives et demi-tardives. Le principal critère de choix des variétés de maïs est la disponibilité des semences, pour cette espèce dont les variétés sont des hybrides. Les orges de printemps 2 rangs accusent un léger retrait mais restent cependant toujours dominantes. Cette enquête a été élargie aux oléo-protéagineux pour lesquels une présentation rapide est faite.

Prépondérance des exploitations mixtes pratiquant l'élevage

L'enquête a été menée au cours du mois de décembre 2012 auprès de 8 250 producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2012. Le taux de retour est de 22 %. Cette base de sondage permet d'appréhender l'ensemble des exploitations de grandes cultures converties à l'agriculture biologique.

La modification du champ de l'enquête biaise les comparaisons. Jusqu'en 2011, la base de l'enquête restait limitée aux exploitants demandant des aides PAC pour quatre céréales (blé tendre, maïs, orge et triticale). En 2012, elle a été élargie aux aides portant sur les oléagineux (colza, tournesol, soja) et les protéagineux (pois, féverole). C'est pourquoi, une présentation rapide est faite en fin de document sur les oléoprotéagineux biologiques.

En 2012, on ne retrouve plus la prépondérance de l'agriculture totalement biologique dans les surfaces cultivées : 64 % sont en mixte.

La part des producteurs 100 % bio et des mixtes est sensiblement la même dans notre échantillon que dans le fichier PAC. En revanche, on dénote une sous représentation des grandes cultures (25 contre 32 %) et une sur représentation de la polyculture (23 contre 11 %) ; la part des éleveurs étant pratiquement la même dans les deux bases.

Répartition du nombre des répondants en 2012

Activité	100 % bio		Mixte		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Grandes cultures	17,4 %	7,1 %	14,1 %	17,9 %	31,5 %	25,0 %
Polyculture élevage	14,2 %	8,0 %	4,0 %	15,5 %	18,3 %	23,4 %
Élevage	31,3 %	21,0 %	18,9 %	30,6 %	50,2 %	51,6 %
Total	62,9 %	36,0 %	37,1 %	64,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

La structure des exploitations diffère. La surface moyenne emblavée dans l'enquête atteint 14 hectares pour le blé tendre, 12 pour le maïs, 7 hectares pour l'orge et 10 pour le triticale, contre respectivement 10, 10, 6 et 8 hectares dans la base PAC.

Structure des exploitations ayant répondu à l'enquête

Classe de surface bio	Enquête 2012		Base PAC 2012		
	Nombre d'exploitations	surfaces	Nombre d'exploitations	surfaces	
Blé tendre	< 5 ha	37 %	7 %	45 %	10 %
	de 5 à 10 ha	20 %	11 %	23 %	16 %
	de 10 à 30 ha	32 %	40 %	26 %	41 %
	> 30 ha	11 %	42 %	7 %	33 %
Maïs	< 5 ha	39 %	10 %	47 %	11 %
	de 5 à 10 ha	24 %	15 %	22 %	17 %
	de 10 à 30 ha	31 %	47 %	25 %	44 %
	> 30 ha	6 %	28 %	6 %	28 %
Orge	< 5 ha	50 %	18 %	60 %	24 %
	de 5 à 10 ha	30 %	32 %	24 %	29 %
	de 10 à 30 ha	19 %	42 %	14 %	38 %
	> 30 ha	1 %	8 %	1 %	8 %
Triticale	< 5 ha	41 %	12 %	46 %	14 %
	de 5 à 10 ha	27 %	21 %	27 %	23 %
	de 10 à 30 ha	27 %	48 %	23 %	47 %
	> 30 ha	5 %	19 %	3 %	16 %

Sources : FranceAgriMer / ASP

Les exploitations avec des petites surfaces en cultures biologiques sont mieux représentées dans l'échantillon. Les exploitations de l'enquête cultivant au plus 10 hectares sont en plus forte proportion qu'au niveau national, quelle que soit la céréale. À l'inverse, celles cultivant plus de 10 hectares sont moins bien représentées qu'au niveau national.

Le groupe des répondants a une structure différente de celle de l'ensemble de la population, que ce soit en termes de surface ou de répartition par type d'activité.

Un redressement a donc été opéré selon ces deux critères pour la représentativité des répartitions variétales.

Tendance des rendements

L'évaluation des rendements est issue de l'enquête auprès des agriculteurs et non d'essais variétaux normalisés. Cette approche permet de dégager une tendance. Les variations observées s'expliquent largement par les différences de pratiques culturales et par les interactions «variété-milieu-année». L'effet de ces facteurs est plus prononcé en bio qu'en conventionnel.

Rendement moyen (q/ha)

Espèces	2010	2011	2012
Blé tendre	32	32	33
Maïs	54	57	65
Orge	30	28	32
Triticale	33	34	35
Féverole	-	-	22
Pois	-	-	23
Colza	-	-	20
Tournesol	-	-	19
Soja	-	-	24

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

Le rendement national moyen du blé tendre biologique, toutes variétés confondues, progresse de 1 point par rapport aux deux récoltes précédentes (32 q/ha).

Les rendements sont toujours très hétérogènes d'une région à l'autre avec une amplitude de 22 q/ha à 44 q/ha. 7 régions se situent au dessus du rendement moyen national dont la région lilloise (44 q/ha) et l'Île-de-France (41q/ha). 10 régions sur 22 connaissent, soit une progression, soit une stabilisation de leur rendement en 2012, dont + 7 q/ha en Aquitaine et + 5 q/ha en Midi-Pyrénées.

Depuis 2010, le rendement moyen du maïs biologique, toutes variétés confondues, progresse régulièrement. En 2012, il atteint 65 q/ha. Dans 9 régions sur 22 ce rendement est supérieur à la moyenne nationale avec 86 q/ha pour la région lyonnaise et 81 q/ha en Alsace. Il progresse en Picardie (+ 20 q/ha par rapport à 2011) ainsi qu'en Aquitaine (+ 11 q/ha).

Le rendement national moyen 2012 en orges biologiques est supérieur à celui de 2011 : il gagne 4 q/ha en 2012 pour s'établir à 32 q/ha. Il est compris entre 21 q/ha en Languedoc-Roussillon et 46 q/ha en Picardie.

Enfin, les rendements moyens du triticale restent proches de ceux des années précédentes : ils s'établissent, toutes variétés confondues, à 35 q/h, avec des rendements compris entre 24 q/ha en Franche-Comté et 44 q/ha en Alsace

Variétés des blés tendres biologiques

> Blé tendre biologique

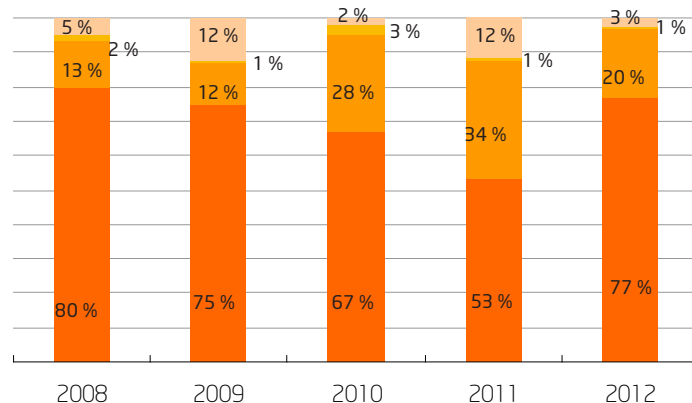
Progression des blés panifiables

L'essentiel des surfaces en blés biologiques est destiné à la panification.

À l'échelon national, les blés améliorants ou de force (BAF) et les blés panifiables supérieurs (BPS) couvrent 77 % de la sole de blé biologique (53 % en 2011), soit une progression de 24 points en 2012 (+ 11 points pour les BAF et + 2 points pour les BPS). La part des blés panifiables (BP) recule fortement. Ils occupent 20 % des semis biologiques contre 34 % en 2011.

Les blés pour autres usages, blés fourragers et blés biscuitiers, concernent 1 % des surfaces emblavées et restent stables par rapport à la précédente récolte.

Classification des blés tendres biologiques



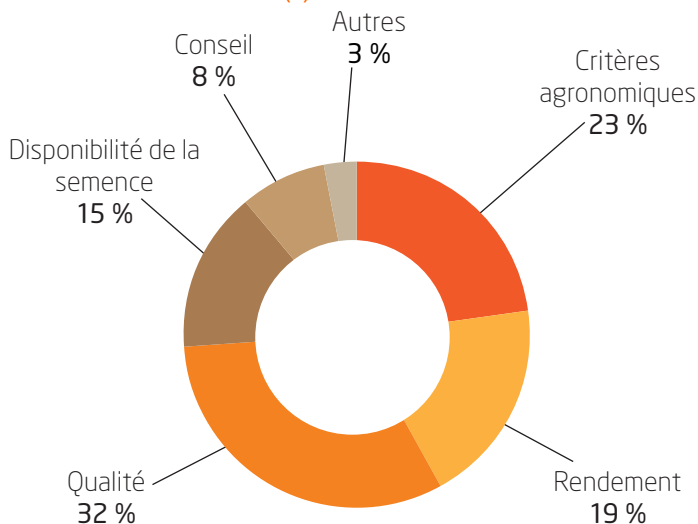
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

- Autres : variétés non inscrites au catalogue français
- BAU : blés pour autres usages
- BP: blés panifiables
- BAF + BPS : blés améliorants ou de force + blés panifiables supérieurs

> Choix des variétés : critère qualité en tête

En agriculture biologique, le principal critère de choix cité par les exploitants ayant répondu à l'enquête pour le blé, toutes variétés confondues, est la qualité (32 %). En effet, le principal débouché du blé tendre reste celui de la meunerie qui nécessite des variétés de qualité boulangère, avec notamment des taux de protéines souvent bien valorisés en agriculture biologique.

Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

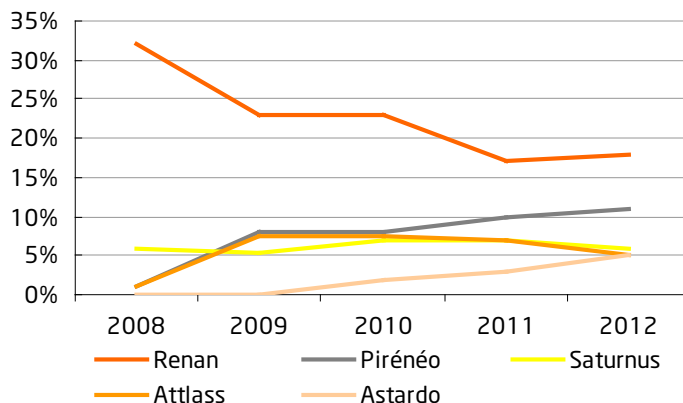
Les critères agronomiques viennent en deuxième position (23 % des critères cités). Ceux-ci associent la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

Vient ensuite le rendement (19 % des critères mentionnés par les agriculteurs) qui associe les notions de potentiel et de productivité. La disponibilité des semences (15 % des critères cités) reste un critère de choix par défaut. Les conseils (8 % des critères cités) émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques ou du voisinage. Le poste « autres » (3 % des critères cités) regroupe essentiellement des critères économiques tels que le prix de la semence et le prix de vente de la récolte.

> Renan toujours en tête

Près de la moitié des surfaces de blé tendre biologique est enssemencée avec six variétés. En blé biologique, les exploitants privilégient toujours Renan qui reste une référence : cette variété est bien adaptée à ce type d'agriculture et très appréciée des meuniers. Cette variété, considérée comme une variété très rustique, a été redécouverte en agriculture biologique. Elle reste la plus utilisée et gagne 1 point par rapport à 2011. Elle se situe désormais à 16 % de la sole nationale devant Pirénéo, qui progresse de 1 point par rapport à la récolte précédente. Viennent ensuite Saturnus et Atlass (qui reculent) puis Astar-do qui arrive à la cinquième place du classement (+ 2 points) en 2012.

Évolution des cinq premières variétés de blé tendre biologique



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

> Prédominance des variétés panifiables

Il est à noter que, dans ce classement, la diversité dans les choix des agriculteurs est toujours présente. Les dix variétés les plus semées couvrent 63 % des surfaces en 2012 contre 60 % en 2011.

Le choix des variétés utilisées en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. En effet, les cinq premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci trois sont recommandées par la meunerie française pour la panification et l'amélioration des farines (Renan, Pirénéo, Saturnus) ; elles sont également spécifiques à l'agriculture biologique.

Variétés de blé tendre bio - Récolte 2012

Variétés	Classe technologique ARVALIS (*)	Avis meunerie (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Renan	BAF	VRM bio	1989	18 %	18 %
Pirénéo	BAF	VRM bio	2007	11 %	29 %
Saturnus	BAF	VRM bio	2001	6 %	35 %
Atlass	BP	BPMF	2004	5 %	40 %
Astar-do	BAF	-	2001	5 %	45 %
Lukulus	BAF	BPMF bio	2008	4 %	49 %
Nogal	BPS	BPMF	2006	4 %	53 %
Triso	BAF	BPMF bio	2000	4 %	57 %
Aérobic	BP	BPMF bio	2009	3 %	60 %
Arezzo	BPS	VRM	2008	3 %	63 %
Autres variétés				37 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

(*) Type (classe définie en agriculture conventionnelle) :

BP : blé panifiable ; BPS : blé panifiable supérieur ; BB : blé biscuitiers ; BAF : blé améliorant ou de force

(**) Avis meunerie VRM bio : variété recommandée pour l'agriculture biologique ; BPMF bio : blé convenant à l'agriculture biologique, sous réserve d'adaptation aux conditions agronomiques

Renan est, tout d'abord, une variété choisie par les agriculteurs interrogés pour ses critères de qualité (35 % des critères cités en 2012 contre 27 % en 2011) puis pour ses caractéristiques agronomiques (27 %) et pour son rendement (18 %). Cette variété d'hiver est tolérante aux maladies et possède une teneur en protéines élevée : elle apporte un bon compromis qualité/productivité. Elle est également résistante au froid. Renan est implantée en région Midi-Pyrénées (17 % des emblavements des répondants) ainsi qu'en région Centre (14 %) et en Bourgogne (12 %). Cinq autres régions - Pays de la Loire, Île-de-France, Aquitaine, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes - réalisent plus d'un tiers des emblavements nationaux (35 %).

La variété **Pirénéo** est sélectionnée pour ses critères de qualité (31 % des critères cités), ses caractéristiques agronomiques (25 %) et son rendement (19 %). Elle présente une bonne teneur en protéines et de bonnes aptitudes à la panification. Trois régions - Midi-Pyrénées, Centre et Bourgogne - réalisent 40 % des emblavements avec cette variété. Les régions Pays de la Loire et Champagne-Ardenne totalisent 18 % de la sole nationale.

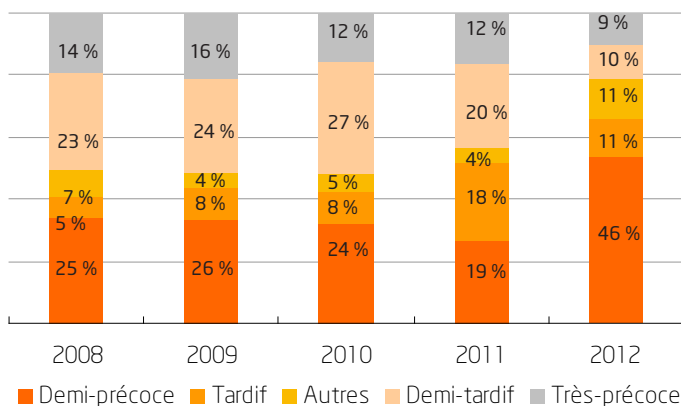
Saturnus est une variété plutôt tardive, couvrante et haute. Son comportement vis-à-vis des maladies est satisfaisant. Elle est principalement sélectionnée pour ses critères de qualité (41 % des critères cités), ses caractéristiques agronomiques (22 %) ainsi que pour son rendement (15 %). Elle est localisée en Pays de la Loire (18 % de la sole nationale) ainsi qu'en région Poitou-Charentes (12 %).

Variétés des maïs biologiques

> Progression des variétés demi-précoces

En 2012, les surfaces en maïs biologique des répondants à l'enquête sont principalement localisées dans la région des Pays de la Loire (23 % de la surface nationale) et également en Rhône-Alpes ainsi qu'en Aquitaine (16 % des surfaces pour la première et 14 % pour la seconde). Ces trois régions totalisent plus de la moitié des ensemencements.

Évolution des types de maïs biologiques



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

Les variétés demi-précoces s'envolent en 2012 avec 46 % des surfaces nationales semées (19 % en 2011) dont 35 % des surfaces régionales présentes en Aquitaine et 26 % en Pays de la Loire. À l'inverse, les variétés précoces qui prédominaient en 2011 (20 % des surfaces) sont en retrait de 10 points en 2012. Les variétés demi-tardives dominent en Pays de la Loire (38 % de la surface régionale) et en Poitou-Charentes (15 %).

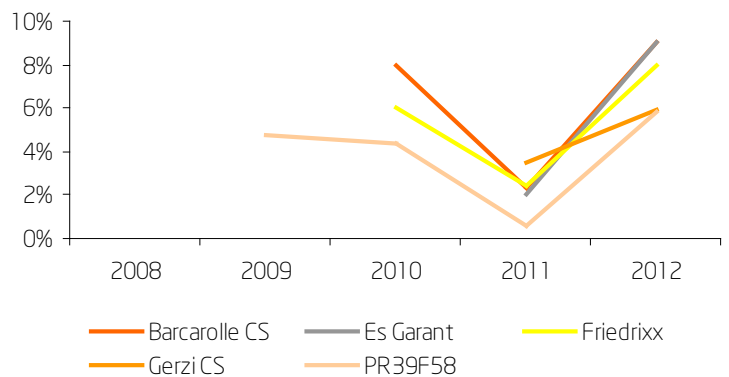
Les variétés tardives déclinent également (14 % en 2012 contre 27 % en 2011). Leur utilisation représente 55 % des surfaces de maïs biologique en Rhône-Alpes et 28 % dans les Pays de la Loire.

11 % de la sole est occupée par du maïs biologique qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

> Barcarolle CS : 1^{ère} variété cultivée

Les dix variétés les plus cultivées sont généralement assez récentes. Les trois premières variétés les plus semées en 2012 par les agriculteurs enquêtés font leur entrée dans ce classement. Ainsi, Barcarolle CS, variété en tête dans ce classement progresse de 5 points par rapport à 2011 ; elle couvre désormais 9 % de la sole nationale de maïs biologique. Es Garant arrive en seconde position et Friedrixx en troisième position. Il est à noter, que la variété Lynxx, première variété en 2011, disparaît dans le classement des dix premières variétés.

Évolution des cinq premières variétés de maïs biologique en % des surfaces



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

Rappel : les variétés de maïs sont des hybrides ; elles ne peuvent donc être reprises en semences d'autoconsommation. C'est pourquoi, d'une année sur l'autre, il n'y a pas de variété qui s'impose.

> Choix des variétés de maïs en agriculture biologique

En agriculture biologique, le choix d'une variété de maïs ne porte pas seulement sur la productivité grain ou fourrage mais aussi sur la résistance aux maladies (fusariose principalement). Par ailleurs, pour que la culture démarre rapidement, la vigueur de départ est également primordiale dans le choix des variétés. Cette caractéristique est essentielle pour garantir au maïs une avance végétative sur les adventices.

Variétés de maïs bio - Récolte 2012

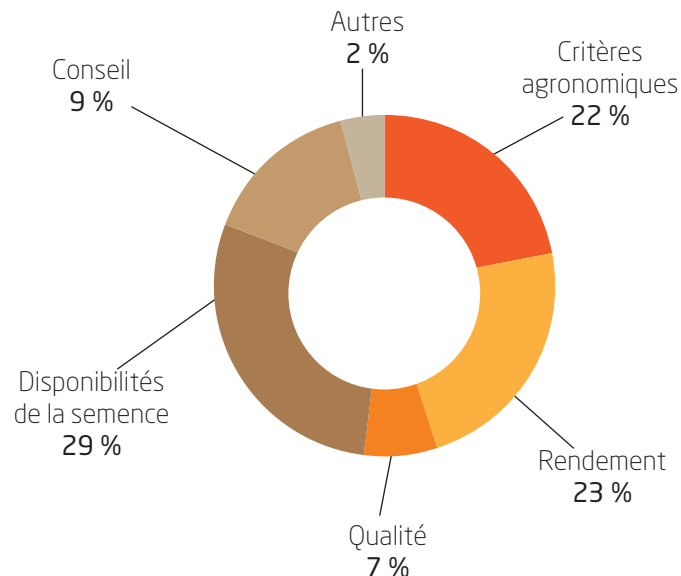
Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulée
Barcarolle CS	demi-précoce	2009	9 %	9 %
Es Garant	demi-précoce	2010	9 %	18 %
Friedrixx	demi-précoce	2006	8 %	26 %
Gerzi CS	tardif	2010	6 %	32 %
PR39F58	demi-précoce	2002	6 %	37 %
Mas 47P	demi-tardif	2010	6 %	43 %
Anjou 387	demi-précoce	2006	5 %	48 %
Adevey	précoce	2011	5 %	53 %
Mas 38 D	demi-précoce	2009	4 %	57 %
Autres variétés			43 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

Les critères de choix des variétés sont d'abord la disponibilité de la semence (29 % des critères cités), le rendement qui garantit une régularité des performances (23 %) et les caractéristiques agronomiques (22 %).

Barcarolles CS, variété choisie en premier par les agriculteurs interrogés pour la disponibilité de la semence (34 %) puis pour son rendement (21 %). Les conseils représentent 18 % des critères cités, la qualité ainsi que les critères agronomiques (12 % chacun). Barcarolles CS est présente dans uniquement trois régions : Aquitaine (56 % des surfaces ensemencées avec cette variété), Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

ES Garant, est une variété principalement choisie pour ses critères agronomiques (34 % des critères cités) : souplesse de destination (fourrage ou grain), bonne vigueur de départ ainsi qu'une bonne couverture et une bonne tolérance aux maladies. Le rendement est le deuxième critère de choix (33 %). Les critères relatifs à la disponibilité viennent ensuite pour 25 % des répondants et 8 % concernent la qualité. Es Garant occupe 37 % de la sole de la région Pays de la Loire.

Friedrixx, après le critère sur la disponibilité (31 % des réponses), cette variété est d'abord choisie par les agriculteurs interrogés pour son rendement (30 %) : elle assure un excellent compromis entre le rendement et la précocité. Les critères agronomiques sont cités par 23 % des répondants. La qualité ainsi que les conseils représentent chacun 8 % des critères cités. Cette variété est bien implantée en Aquitaine (36 % des emblavements de cette variété) ainsi qu'en Poitou-Charentes (20 %).

Variétés des orges biologiques

Suivant la date des semis on distingue :

- les orges de printemps, semées au printemps récoltées à l'été ;
- les orges d'hiver, semées en automne, passant l'hiver sous la terre et récoltées juste avant les orges de printemps.

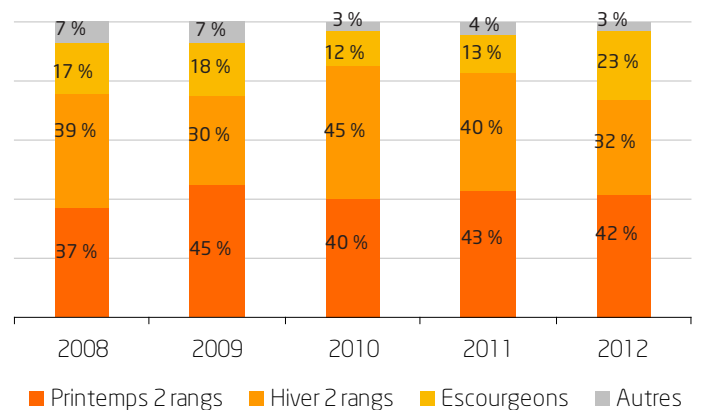
> Orges de printemps : léger retrait en 2012

Les orges de printemps 2 rangs représentent quatre des dix premières variétés et occupent 42 % des surfaces nationales (contre 43 % en 2011).

Viennent ensuite, les orges d'hiver 2 rangs avec 32 % des surfaces (contre 40 % en 2011). La région Rhône-Alpes ainsi que la région Midi-Pyrénées totalisent le quart des emblavements nationaux.

Les escourgeons, orges d'hiver 6 rangs, représentent 23 % des surfaces (13 % en 2011). La région Midi-Pyrénées est la première région d'emblavement d'orges d'hiver 6 rangs et la région Lorraine cultive plus d'escourgeons que d'orges d'hiver 2 rangs.

Évolution des types d'orges biologiques



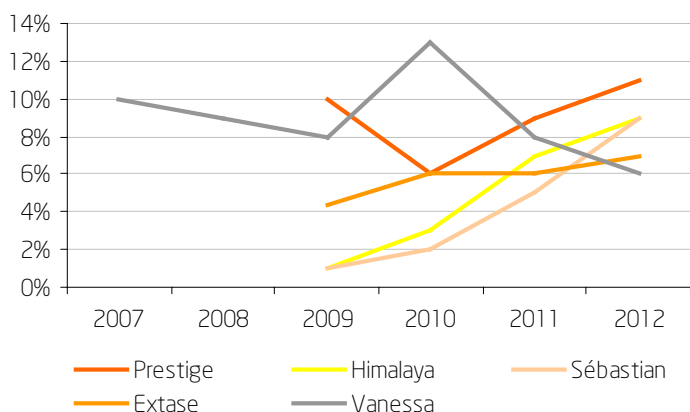
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

La région Bourgogne, principale région d'ensemencement d'orge (15 % des surfaces) privilégie les orges de printemps 2 rangs : 58 % de ses surfaces sont semées en orges de printemps 2 rangs contre 20 % en orges d'hiver 6 rangs. 12 % des surfaces d'orges sont localisées en Midi-Pyrénées et 11 % en Lorraine.

> Prestige toujours en tête

Prestige reste la variété la plus semée en 2012 (+ 2 points par rapport à 2011). Vanessa est reléguée en cinquième place (- 2 points par rapport à 2012) au profit d'Himalaya (+ 2 points par rapport à 2011), de Sébastien (+ 4 points par rapport à 2011) et d'Extase (+ 1 point).

Évolution des cinq premières variétés d'orges biologiques



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

Variétés d'orges biologiques - Récolte 2012

Variétés	Types	Avis des malteurs et brasseurs	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Prestige	P 2R	préférée	2001	11 %	11 %
Himalaya	H 2R		2003	9 %	20 %
Sébastien	P 2R	préférée	2003	9 %	29 %
Extase	P 2R		2004	7 %	36 %
Vanessa	H 2R	préférée	1998	6 %	42 %
Pewter	P 2R	préférée	2009	4 %	46 %
Alinghi	H 6R		2007	4 %	50 %
Giga	P 6R		2010	3 %	53 %
Séduction	H 2R		2004	4 %	56 %
Laverda	P 6R		2004	3 %	59 %
Autres variétés	-		-	41 %	100 %

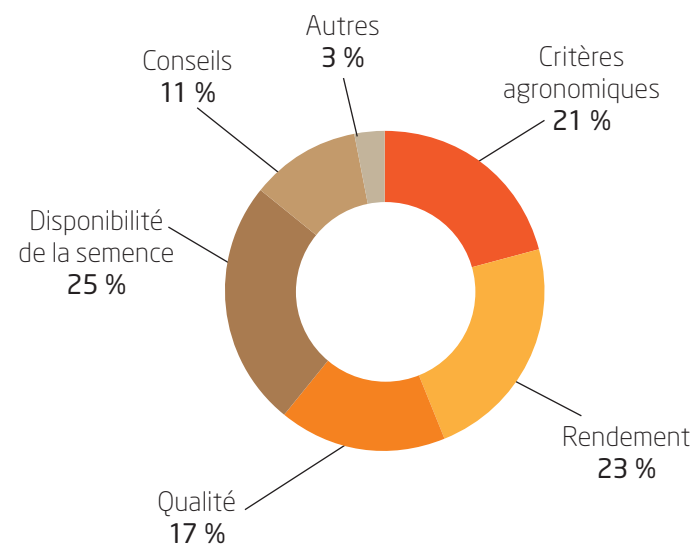
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

Quatre variétés sur les dix premières sont de qualité brassicole. Elles couvrent 30 % des surfaces nationales.

> Premier critère de choix : disponibilité de la semence

Le premier critère de choix (25 % des réponses) est la disponibilité de la semence d'orge toutes variétés confondues. Le deuxième critère de choix est le rendement (23 %), suivi des critères agronomiques (21 %). Viennent ensuite la qualité en fonction des débouchés et les conseils.

Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Prestige, variété précoce, est choisie en premier lieu par les agriculteurs enquêtés pour sa qualité (30 % des critères cités), puis pour son rendement ainsi que pour sa disponibilité sur le marché (20 % pour chacun de ses critères). Près d'un tiers des emblavements de cette variété est effectué par deux régions : la Bourgogne et l'Île-de-France. Prestige représente 18 % des surfaces emblavées en Bourgogne et 14 % des semis en Île-de-France.

Himalaya, orge d'hiver 2 rangs, est conseillée (techniciens des organismes d'approvisionnement...) en agriculture biologique. Elle est sélectionnée dans 26 % des cas pour sa disponibilité et dans 23 % des cas pour son très bon potentiel de rendement. La région des Pays de la Loire est la première région d'utilisation de cette variété puisqu'elle y consacre 23 % de sa sole. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Poitou-Charentes réalisent, pour la première 11 % et pour la seconde 10 % de leurs emblavements d'orges avec cette variété.

Sébastien est une variété retenue par les répondants tant pour sa disponibilité (32 % des critères cités) que pour son rendement et sa qualité (26 % pour chacun des critères). Elle est

localisée principalement en Lorraine (48 % des emblavements nationaux), mais aussi en Franche-Comté (23 %) et en région Centre (20 %).

Variétés de triticale biologique

> Grandval passe en tête

Le triticale constitue une matière première pour l'alimentation animale. Il s'impose dans de nombreuses régions par ses qualités de rusticité ainsi que son adaptation à tous les types de sols.

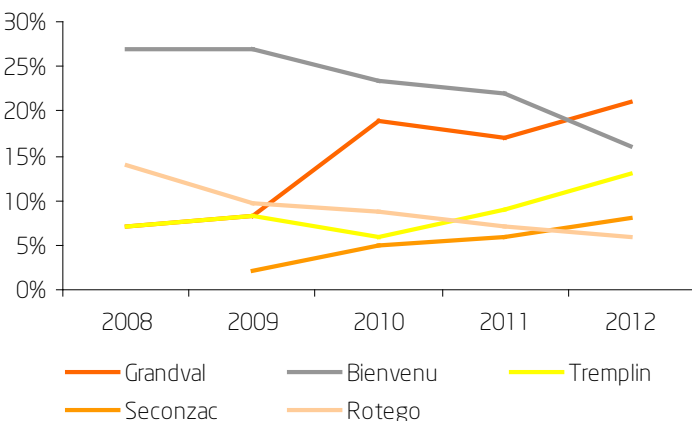
Variétés de triticale biologique - Récolte 2012

Variétés	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Grandval	2002	21 %	21 %
Bienvenu	2001	16 %	37 %
Tremplin	2005	13 %	50 %
Seconzac	2007	8 %	58 %
Rotégo	2000	6 %	64 %
Tribéca	2007	6 %	70 %
Tulus	2008	3 %	73 %
Triskell	2005	3 %	76 %
Constant	2007	3 %	79 %
Collegial	2008	2 %	81 %
Autres variétés		21 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

En agriculture biologique, les principales régions de culture du triticale sont les Pays de la Loire et Midi-Pyrénées ; ces deux régions représentent un quart des surfaces nationales. La variété Grandval passe en tête avec une hausse de 4 points et détrône Bienvenu dont les surfaces ensemencées reculent

Évolution des cinq premières variétés de triticale biologique



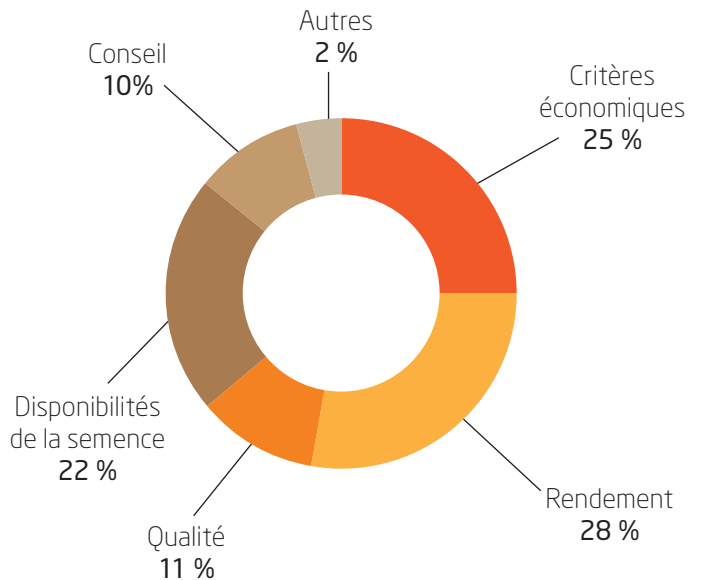
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

de 6 points par rapport à la récolte 2011. Tremplin conforte sa position de troisième variété de triticale (+ 13 % de la surface nationale) avec une augmentation de 6 points par rapport à la récolte 2011.

> Rendement : premier critère privilégié

Le critère du rendement (28 % des critères cités) est en tête des critères de choix variétal du triticale biologique. Le critère agronomique est le deuxième critère de choix (25 %), suivi de la disponibilité de la semence (22 %). Viennent ensuite la qualité 11 % puis les conseils.

Critères de choix des variétés ⁽¹⁾



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Grandval est une variété sélectionnée pour ses critères agronomiques (29 % des critères cités). Elle aurait une bonne tolérance à la verse ainsi qu'à la germination sur épi. Les critères ensuite cités sont ceux relatifs au rendement (28 %) et à la qualité avec une bonne teneur en protéines (15 %). 26 % des emblavements de la variété Grandval sont localisés en Pays de la Loire et 17 % en région Centre.

Bienvenu est une variété tout d'abord sélectionnée par les agriculteurs interrogés pour la disponibilité de la semence (29 % des critères cités). Cette variété est également choisie pour ses critères agronomiques (25 % des critères), puis pour son rendement (24 %). Cette variété, très précoce qui convient aux mélanges avec des pois, aurait un potentiel très élevé. Les critères de choix relatifs à la qualité représentent 9 % des réponses. Les conseils ainsi que la disponibilité de la semence sont des critères moins déterminants pour les agriculteurs ayant répondu à l'enquête. Bienvenu domine en Midi-Pyrénées ainsi qu'en Aquitaine ; ces deux régions représentent plus de 53 % des semis.

Tremplin est une variété tout d'abord semée pour son rendement (29 % des critères cités) et sa disponibilité (29 %). Le critère agronomique arrive en troisième position (25 %). Cette variété est sélectionnée dans 9 % des cas pour sa qualité. Cette variété serait très performante en semis tardifs et aurait également des caractéristiques agronomiques sécurisantes ainsi qu'une teneur en protéines très élevée. La variété Tremplin est en tête des semis (19 % des emblavements), en région Centre et également très présente en Poitou-Charentes (18 % des semis).

Variétés des oléagineux et des protéagineux biologiques

L'enquête sur les répartitions variétales en biologique s'est vue adjoindre en 2012 les variétés d'oléagineux et de protéagineux. Il n'est donc pas possible de faire des comparaisons avec les années précédentes. De plus, la faible importance des surfaces déclarées pour ces espèces ne permet pas de retenir plus de deux ou trois variétés significatives.

Soja biologique :

Ce sont surtout des variétés demi-tardives (62 %) et tardives (15 %) qui sont semées par les agriculteurs en 2012. Les principales sont Isidor et Ecuror.

Tournesol biologique :

Les variétés de tournesol semées sont avant tout précoces (58 %) et demi-précoces (20 %). Les surfaces ensemencées avec les quatre principales, ES Ethic, ES Biba, Alisson et Vellox, représentent 44 % des surfaces totales.

Colza biologique :

Seulement 2,8 % des exploitants ayant répondu à l'enquête nous ont déclaré faire du colza. Cette espèce ne représente que 5 % des surfaces d'oléagineux. La répartition variétale n'est pas significative.

Féverole biologique :

Ce sont essentiellement des variétés d'hiver qui sont semées (70 %). Les principales sont Irena et Castel.

Pois Biologique :

Ce sont essentiellement des variétés de printemps qui sont semées (72 %). Les principales sont Nitouche et Enduro.

Les mélanges

> Quel intérêt ?

L'objectif premier est de lutter contre les maladies. De plus, le fait d'associer une variété riche en protéine doit permettre de rehausser le taux de protéine du mélange et ainsi de mieux valoriser le blé. À partir de l'enquête 2012 une question sur les mélanges a été introduite dans le questionnaire. Les années précédentes, seules étaient prises en compte et sorties du mélange les variétés clairement identifiées pour les céréales étudiées.

Les résultats pour 2012 retiennent tous les mélanges contenant au moins une des céréales ou un des oléagineux ou protéagineux étudiés.

	Exploitants déclarant des mélanges			Exploitants ne déclarant que des mélanges		
	Surface (en ha)	Prod. (en t)	Rend. (q/ha)	Surface (en ha)	Prod. (en t)	Rend. (q/ha)
Céréales	442	14 217	32,2	192	6 255	32,5
Triticale et pois fourragers	959	32 788	34,2	377	13 942	37,0
Autres céréales et pois fourragers	805	28 560	35,5	416	14 967	36,0
Céréales et protéagineux	163	6 045	37,2	51	2 093	41,3
Céréales et vesce	100	3 582	35,7	36	1 261	25,4
Autres ⁽¹⁾	434	15 751	36,3	243	8 663	35,7
Total	2 903	100 944	34,8	1 314	47 181	25,9

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2012

(1) comprend des mélanges céréaliers avec des pois et des protéagineux ou des pois et de la vesce ou des oléagineux

Sur les 1 338 exploitations retenues dans l'enquête, 283 ont déclaré cultiver des mélanges (21,2 %). Parmi ces exploitations, 115 ne cultivent que des mélanges (8,6 %).

Ces mélanges en culture, surtout pratiqués par des éleveurs, répondent mieux à leurs besoins en alimentation animale et permettent de meilleurs rendements dans les zones difficiles.

NOTE METHODOLOGIQUE :

L'enquête porte sur les variétés cultivées ainsi que sur les critères de choix pour le blé tendre, le maïs, l'orge, le triticale, le soja, le tournesol, le colza, la féverole et le pois en agriculture biologique (y compris deuxième année de conversion) et également sur les rendements réalisés pour la récolte 2012.

L'enquête a été menée par voie postale au cours des mois de décembre 2012 auprès de 8 250 producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2012. Le taux de retour est de 22 %.

La répartition variétale nationale est calculée sur l'ensemble du champ géographique de l'enquête.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Des variétés non inscrites au catalogue français sont également utilisées. Il convient de ne pas perdre de vue, à la lecture des chiffres présentés dans cette publication, qu'ils sont issus d'un sondage et de les considérer avec toute la prudence requise en la matière.





DONNÉES ET BILANS Céréales / Variétés et rendements des céréales biologiques - Récolte 2012 est une publication de FranceAgriMer.
Directeur de la publication : Frédéric Gueudar Delahaye / Rédaction : Marchés, études et prospective - Service Bases d'information économique / Unité Enquêtes et données filières. Rédaction : S. Mététyé / traitements des données : A. Maillard / S. Mététyé.
Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer.
Conception et réalisation : direction de la Communication et de l'information / Photos : Fotolia, Pixtal, droits réservés / Impression : Atelier d'impression de l'Arboreal mai 2013.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr